



Les Archers de Saint-Prix

Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2019

Membres inscrits & à jour de leur cotisation : 88
Électeurs (adhérent(e)s âgé(e)s de +16 ans & mineurs représentés) : 88
Quorum (1/4) : 22
Présents : 43 / Représentés : 9

Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, la réunion s'interrompt 1/2 heure avant de reprendre quel que soit le nombre des membres présents.
La procédure est inscrite au procès verbal.

Le quorum étant atteint, **la séance débute à 09h30.**

Rapport moral de la saison 2017/2018 :

Le Président présente le compte-rendu des diverses activités du club de la saison passée.

Le nombre d'adhérents a sensiblement diminué, les "jeunes" essentiellement ne se sont pas réinscrits. Le nombre d'adhérents UFOLEP a donc baissé alors que le nombre d'adhérents FFTA et deuxième compagnie reste stable.

Les concours organisés par le club sont maintenus car ils permettent de financer le fonctionnement du club (d'autant que les tarifs des cibles ont augmenté en moyenne de 20%).

De nouveaux polos ont été commandés pour les adhérents, suite à une erreur du fournisseur ceux-ci ne seront disponibles que fin mai - début juin pour un tarif de 20 € pièce.

La mise en place de la loi de protection des données personnelles (RGPD) nous oblige à modifier voire à recréer notre site internet afin de nous mettre en conformité. Le site va passer en " https". Selon nos statistiques, il bénéficie de 40 000 visiteurs et 11 000 pages ont été vues en un an.

Le Président informe l'assemblée que Caroline ANTOINE a pris la fonction de secrétaire suite à la non réinscription de Patrice HUGOT à la rentrée de septembre 2018.

Le Bureau et le Comité directeur exerce la dernière année de leur mandat.

Les nouvelles candidatures seront ouvertes pour la saison 2019/2020.

Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Présentation du rapport de l'exercice financier échu et situation financière actuelle :

Le bilan financier de la saison sportive 2017/2018 est présenté par le trésorier Monsieur Christian REAL, il est en déficit de 607,73 €.

Les subventions de la Mairie et du Conseil Régional ont été les mêmes que pour l'exercice passé.

Les recettes ont diminué de 3695,28 € (dont 50% dus à la baisse du nombre d'adhérents). Cette perte est partiellement compensée par les bénéfices des deux concours pour 2585,74 €.

Les dépenses sont également en diminution malgré une augmentation des achats de cibles.

Fonds disponibles au 31/12/2018

Compte en banque :	4 014,29€
Livret A :	7 804,97€
Caisse :	222,43€
En-cours	<528,89 €>
Total :	11 512,80€

Thierry MOUZE, vérificateur aux comptes, lit le rapport des commissaires aux comptes et approuve les comptes.

Les comptes sont mis au délibéré et acceptés par l'assemblée, à l'unanimité.

Budget prévisionnel :

Le trésorier présente le budget prévisionnel.

Pour compenser les pertes de l'exercice écoulé, une augmentation de la cotisation au club est fixée à 3 € pour la saison prochaine.

Si les fédérations FFTA et UFOLEP décident elles aussi d'une augmentation des licences, elle sera également appliquée

L'assemblée approuve le budget prévisionnel, à l'unanimité.

Élection des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes sortant :

- Thierry MOUZE
- Jean-Louis FAUCHER

Candidats à l'élection :

- Thierry MOUZE
- Jean-Luc PAQUIER

L'assemblée approuve l'élection des commissaires aux comptes, à l'unanimité

Rapport des activités sportives :

Organisation d'un concours FFTL **OFFICIEL** en octobre 2019.

S'agissant d'une "première fois", le club organisera cet événement suivant selon ses conditions habituelles d'inscription :

- validation chronologique des inscriptions et
- limitation du nombre de ses adhérents à hauteur de 10% du nombre total des participants.

Tous les détails pratiques relatifs à la FFTL seront à voir avec Michel BRUEY.

Faute d'un nombre suffisant de jeunes adhérents, il n'y aura pas de concours de Pâques cette année.

Le rapport des activités sportives est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

Informations et Questions diverses :

Marc PERRIN demande s'il est possible d'avoir de l'électricité sur le terrain en dehors des horaires habituels (dimanches matins) :

- le Président lui confie en main propre une clef du tableau électrique et les responsabilités qui en résultent : fermeture de l'électricité et du tableau après usage.
- Il rappelle également pour l'ensemble de l'assemblée que cette clef ne peut être ni prêtée à autrui, ni dupliquée et qu'il est formellement interdit de tirer à l'arc quand il fait nuit (avec ou sans électricité).

La question récurrente de la "prise en charge" des frais liés au Championnat de France est à nouveau posée :

- selon l'AGE du 05/02/2017 : prévenir le club de l'inscription et sur présentation d'un justificatif le club prend en charge le remboursement d'un péage et d'un plein d'essence (le co-voiturage est conseillé).

Des questions relatives à l'entretien du terrain sont évoquées :

- des achats de matériaux sont prévus pour le remplacement des protections usées (un adhérent propose de prendre contact avec un dojo pour récupérer des tatamis) ;
- des journées de travaux seront fixées ultérieurement en complément de celles déjà prévues pour le concours du mois de juin ;
- des annonces seront faites sur le site pour les bénévoles qui souhaiteraient effectuer des travaux et/ou réparations ponctuelles ;
- une remise en état du barbecue est prévue ;
- la coupure d'eau du terrain est décidée par la Mairie (avec celle du cimetière) : elle intervient après la Toussaint, mais le club n'est pas informé de la remise en eau ...
- le bureau demande aux adhérents de le prévenir quand le tuyau d'arrivée d'eau n'est plus protégé afin de pouvoir y remédier rapidement et éviter toute percée accidentelle

Par ailleurs, Raphaël RAMBUR rappelle à l'ensemble de l'assemblée que les Archers de Saint Prix sont une association sportive et collaborative où nous venons tous pour passer de bons moments dans une ambiance amicale, sportive et récréative et qu'il est intolérable que des agressions verbales ou physiques y surviennent pour quelque raison que ce soit, sous peine de quoi les sanctions prévues dans les statuts seront appliquées.

Répartition des postes du Comité de Direction :

Après délibération du Comité directeur, les rôles au sein du bureau sont confirmés comme suit :

Comité Directeur	Fonction	Date d'élection
Jean NOURRY	Président	27/01/2019
J-Pierre BONHOMME	Président d'honneur	27/01/2019
Bernadette LACHMANN	Vice-présidente	27/01/2019
Christian REAL	Trésorier	27/01/2019
Caroline ANTOINE	Secrétaire Responsable greffe	27/01/2019
Raphaël RAMBUR	Trésorier adjoint Représentant à l'international	27/01/2019
Frédéric LAU	Webmaster	27/01/2019
Pascal LESCAUT	Responsable matériel Responsable concours	27/01/2019
Michel BRUEY	Responsable FFTL	27/01/2019
Benjamin REAL	Responsable encadrement des jeunes	27/01/2019
Laëtitia DELIGNE	Responsable encadrement des jeunes Secrétaire adjointe	27/01/2019

La séance est close à 12h01

Le Président



La secrétaire

